

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le sixième (6^e) jour du mois de septembre 2022 (lundi étant jour férié), à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assiste également à la séance monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 22-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 22-09-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2022

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 22-09-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2208921 à C2208959, L2200024 à L2200027 et P2200301 à P2200361)	743 842,65 \$
TOTAL	743 842,65 \$

Rés # 22-09-04 SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, ACCEPTATION D'ACHATS

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités de son territoire souhaitent mettre sur pied une équipe régionale de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) ;

CONSIDÉRANT le scénario retenu par le conseil des maires, soit une équipe régionale se déployant en milieu isolé, hors route, sur l'ensemble du territoire de la MRC à partir de trois (3) casernes, soit celle de Saint-Siméon, celle de Notre-Dame-des-Monts et celle de La Malbaie (centre-ville) ;

CONSIDÉRANT les équipements et la formation à acquérir pour l'équipe régionale ;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec, dont bénéficiera la MRC, maître d'œuvre dans le projet, pour procéder à l'achat d'équipement (VTT, motoneiges, remorques, etc.) et de formation, pour 80 % du montant total du projet ;

CONSIDÉRANT la participation financière confirmée des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est pour l'autre 20 % du montant total du projet ;

CONSIDÉRANT que l'article 8 du Règlement numéro 297-04-18 sur la gestion contractuelle de la MRC de Charlevoix-Est relatif aux contrats pouvant être conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT que dans le domaine de l'équipement de sauvetage, certains équipements Fournis par des détaillants sont plus performants et adaptés à ce type d'intervention que d'autres ;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite se doter de trois (3) motoneiges pour équiper chacune des trois (3) casernes faisant partie du scénario final d'organisation du sauvetage d'urgence en milieu isolé, soit la caserne de Notre-Dame-des-Monts, celle de Saint-Siméon et celle de La Malbaie ;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Malbaie s'est déjà dotée d'une motoneige pour équiper sa caserne en janvier 2022, laquelle a été préparée pour le sauvetage, avec gyrophares, coffre arrière, attache traîneau, etc. ;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), d'où provient l'aide financière pour le projet, et auprès du procureur de la MRC, celle-ci peut acquérir la motoneige de la Ville de La Malbaie ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 51 000 \$ a été prévu au poste « Achat de motoneiges » pour trois (3) motoneiges, soit 17 000 \$ par motoneige ;

CONSIDÉRANT la présentation *PowerPoint* de la directrice de la sécurité publique et des communications faite au conseil des maires lors de la séance de travail du 23 août 2022, intitulée « Sauvetage d'urgence en milieu isolé, suivi du processus d'acquisition d'équipements », où les achats à faire ont tous été présentés ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner tous les achats que la MRC de Charlevoix-Est a effectués en lien avec le sauvetage d'urgence en milieu isolé, plus spécifiquement :

- d'entériner l'octroi des contrats de vente AC5012 et AC5013 à Adrenaline Sports pour l'achat de 2 motoneiges de marque Ski-Doo, modèle Skandic LE 900 ACE, neuves 2023 (24 pouces), d'une somme de 17 208,80 \$ chacune, plus les taxes applicables ;
- de se porter acquéreur, auprès de la Ville de La Malbaie, de leur motoneige Skandic SWT 154 900 ACE 2022 (24 pouces), d'une somme de 16 237 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu ;
- d'entériner l'octroi des contrats de vente 8453V, 8560V et 8561V à Garage Paul Tremblay pour l'achat de 3 VTT de marque Polaris, modèle 6 x 6 570 EPS neuf 2022, d'une somme de 16 317,99 \$ chacun, plus les taxes applicables ;
- d'entériner l'octroi des contrats de vente 1860, 1861 et 1863 à Caravanes Charlevoix pour l'achat de 3 remorques doubles Ideal Cargo 8,5 x 14 TA2 (essieu de 3500 livres) ensemble Sport (porte-rampe à l'arrière), d'une somme de 17 750 \$ pour chaque remorque plus les taxes applicables ;
- d'entériner les achats faits auprès de Sauvetage L'Aranéa, d'une somme de 2 883,56 \$ et les autres à venir, au montant de 3 324 \$, pour un total de 6 207 \$;
- d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat des autres équipements et de la formation prévus au montage financier du projet d'organisation du sauvetage d'urgence en milieu isolé déposé au MAMH, en conformité avec le Règlement numéro 297-04-18 sur la gestion contractuelle de la MRC de Charlevoix-Est ;
- d'autoriser la direction générale à signer tous les documents en lien avec l'achat des équipements et la formation.

**Rés # 22-09-05 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE
POMPIERS**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) pompiers pour le programme Opérateur de pompe et deux (2) pompiers pour la formation désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN
CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Martine Tremblay et appuyé par monsieur Claude Poulin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 22-09-06 ADOPTION SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 272 (URBANISME)

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement N° 272, modifiant les points 156.1 et 213 de l'article 2.1, terminologie du règlement de zonage N° 196 et ajoutant le point 10 à l'article 5.3, du règlement de zonage N° 196, relatif à l'implantation d'un bâtiment en date du 24 septembre 1990.

Rés # 22-09-07 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 273 (URBANISME)

Avis de motion est donné par la présente, par madame Joannie Bouchard, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 273, modifiant l'article 4.1, du règlement de zonage N°196, en autorisant quelques activités à l'usage « résidence de tourisme » à la zone CR-104.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Rés # 22-09-08 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 274 (URBANISME)

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Michel Kowalew, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 274, visant la modification du règlement de zonage N° 196, du règlement de lotissement N° 197 et du règlement relatif à l'émission des permis et certificats N° 195, en concordance avec le règlement 323-05-22 de la MRC de Charlevoix-Est ».

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 22-09-09 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE D'UNE
FIRME EN VUE DE LA MISE À JOUR DU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE
CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière dans le « Fonds de vitalisation » de la MRC de Charlevoix-Est pour l'embauche d'une firme en vue de la prochaine révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 22-09-10 APPEL D'OFFRES PUBLIC BÂTIMENT HALTE DES BOULEAUX

Sur proposition de Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil à la Halte des Bouleaux.

**Rés # 22-09-11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CUISINE
COLLECTIVE À DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière à Développement Social Intégré (DSI) pour l'achat d'équipement pour la cuisine collective située au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT).

**Rés # 22-09-12 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC
LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « PSISRPE »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à signer la convention d'aide financière d'une somme maximale de 73 151,77 \$, avec le ministère de l'Éducation, direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport, Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) », relativement à la réalisation du projet de refuge à la Halte des Bouleaux.

Rés # 22-09-13 COMPTE-RENDU DE L'ÉVÉNEMENT *SAINTE-SIM EN CHANSON*

Monsieur Gérald Bouchard fait le point sur les revenus et les dépenses générées par l'événement et monsieur Dany Tremblay fait le point sur l'événement et remercie grandement les bénévoles.

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le montant de 5 000 \$ pour l'édition de l'an prochain.

**Rés # 22-09-14 MANDAT POUR LE PROJET DES PANNEAUX
D'INTERPRÉTATION À BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à des demandes de prix pour la réalisation du projet des panneaux d'interprétation à Baie-des-Rochers.

Rés # 22-09-15 CDD DE BAIE-DES-ROCHERS - DEMANDE DE LOCATION D'UN CHAPITEAU POUR LE SOUPER BBQ

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la location d'un chapiteau pour le « BBQ » organisé par la CDD de Baie-Des-Rochers, pour leur souper annuel qui s'est tenu le 3 septembre dernier. Le coût de location étant de 1 250 \$ (plus taxes).

Rés # 22-09-16 CAMPING MUNICIPAL - TARIFS 2023

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une augmentation des tarifs du camping municipal d'une moyenne de 3% pour la saison 2023.

Rés # 22-09-17 DONNS & COTISATIONS

Sur proposition de Gilles Harvey, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

- | | |
|---|----------|
| - Espace Muni, cotisation annuelle | 45,99 \$ |
| - Fondation Prévention suicide, tournoi de golf | 25,00 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
Accusé de réception de dangerosité sur la route 138, à Saint-Siméon, secteur de Port-aux-Quiles.
- **LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
Adoption du règlement de remplacement 323-05-22, de la MRC de Charlevoix-Est.
- **FERME « L'ÉRABLIÈRE LE BOISÉ »**
Demande de changement d'usage et plainte contre l'entreprise « J.D. Construction inc. ».
- **DEMANDE DE CAMPING FALAISE-SUR-MER DE BRANCHER L'ENSEMBLE DU CAMPING AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL**
Sera chargé selon le nombre de branchements et non sur le volume utilisé.
- **DEMANDES D'EMPLOIS :**
 - o Madame Karyna Leblanc (service incendie).
 - o Monsieur Michel Massé (camping municipal).
 - o Monsieur Dominique Roy (général).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 52 et prend fin à 19 h 52 (aucune question).

Rés # 22-09-18 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 52.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint